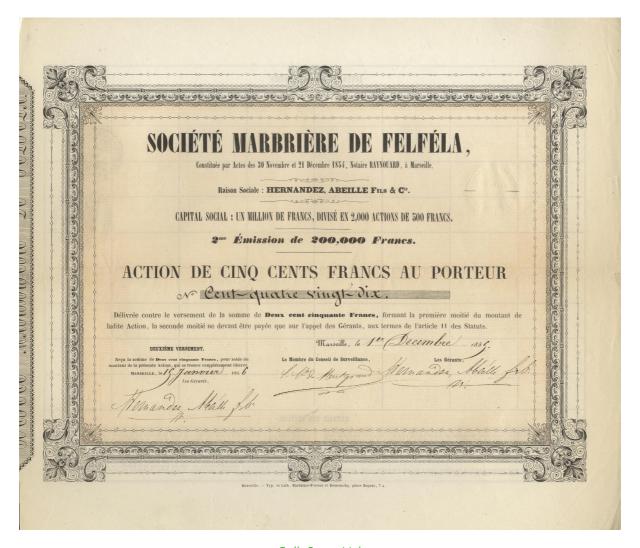
Publié le 7 juillet 2022.

Dernière modification : 8 juin 2024. www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ MARBRIÈRE DE FELFÉLA (1854-1858)

(Hernandez, Abeille fils et Cie, Marseille) massif du Filfilia, près Philippeville (Algérie)



Coll. Serge Volper SOCIÉTÉ MARBRIÈRE DE FELFELA

Constituée par actes des 30 novembre et 21 décembre 1854, notaire Raynouard, à Marseille. Raison sociale : Hernandez, Abeille fils & Cie.

Capital social : un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs Statuts déposés en l'étude de Me Collenet, notaire à Paris 2e émission de 200.000 francs.

ACTION DE CINO CENTS FRANCS AU PORTEUR

Délivrée contre le versement de la somme de **deux cent cinquante francs**, formant la première moitié du montant de ladite action, la seconde moitié ne devant être payée que sur l'appel des gérants, aux termes de l'article 11 des statuts.

Marseille, le 1^{er} décembre 1855 DEUXIÈME VERSEMENT.

Reçu la somme de **deux cent cinquante francs**, pour solde du montant de la présente action, qui se trouve complètement libérée Marseille, le 15 janvier 1856

Marseille, le 15 janvier 1 Les gérants

Hernandez, Abeille fils

Le membre du conseil de surveillance : ?

Les gérants

Hernandez, Abeille fils

Marseille. — Typ. et lith. Barlatier-Feissat et Demonchy, place Royale, 7 A.

ANTÉCÉDENTS

L'ALGÉRIE PAR MM. LES CAPITAINES DU GÉNIE ROZET ET Ernest CARETTE, 1850

[...] Dans un des ravins qui sillonnent la masse rocheuse du cap, il existe une carrière de marbre blanc, qui dut être exploitée pendant des siècles par les Romains, à en juger par la haute et profonde excavation taillée à pic dans le banc calcaire. On y retrouve la trace encore fraîche du ciseau des carriers. Quelques colonnes ébauchées gisent abandonnées sur la rampe qui servait à l'extraction des blocs. Les Arabes, profitant des débris de pierres accumulés en ce lieu par les travaux de l'antiquité, en ont construit un petit marabout que la piété des fidèles a couvert d'oripeaux. Entre cet édifice, de forme basse et de couleur terne, et cette haute et large muraille taillée dans le roc vif, il y a toute la distance des deux civilisations que ces monuments représentent : on dirait une petite touffe de mousse venue sur un vieux chêne mort. [...]

Il est juste de citer parmi ces intrépides éclaireurs de la civilisation européenne, un habitant de Philippeville, qui est allé, il y a quelques années, s'établir seul dans les montagnes du Fulfula [sic], à cinq lieues de la ville, qui en a pris possession à une époque où personne encore ne croyait qu'il fût possible de les visiter sans danger, qui y a établi une carrière et un four à chaux, y a bâti sa maison, a intéressé à son industrie les populations kabyles du voisinage, qui enfin, en devenant le Maître-Jacques de ces montagnes, a prouvé que la pioche et le marteau devaient être les instruments complémentaires de la conquête ébauchée par le sabre et le fusil. [...]

SOCIÉTÉ MARBRIÈRE DE FELFELA

PUBLICATIONS LÉGALES.

Étude de Me RAYNOUARD, notaire, rue Saint-Ferréol, no 50.

Exécution des articles 42 et suivans du Code de commerce. (Le Sémaphore de Marseille, 23 décembre 1854)

Par acte du 30 novembre 1854, notaire Raynouard, à Marseille, enregistré, entre Léon Hernandez et Joseph-Auguste-Louis Abeille fils, de la maison André et Abeille, négocians, demeurant à Marseille, et les personnes qui ont adhéré ou adhéreront audit acte,

Il a été formé une société en commandite et par actions, ayant pour objet la possession et l'exploitation des carrières de marbre de Felfela, situées dans l'arrondissement de Philippeville (Algérie), consistant en diverses concessions énoncées et décrites dans ledit acte.

Le siège de la société sera à Marseille.

Sa durée sera de cinquante ans, partir du jour de sa constitution définitive.

La société prendra la dénomination de Société Marbrière de Felfela.

M. Hernandez et M. Abeille fils seront gérans de la société.

La raison et la signature sociales seront : Hernandez, Abeille fils et Cie.

Le fonds social est fixé à UN MILLION DE FRANCS, divisé en dix mille actions de 50i0 francs chacune.

La société sera définitivement constituée dès qu'il aura été souscrit pour deux cent cinquante mille francs d'actions en sus de celles attribuées à l'apport.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Il y aura auprès des gérans un conseil de surveillance composé de neuf membres choisis parmi les actionnaires.

Par acte du 21 décembre 1854 , même notaire Raynouard, enregistré, messieurs Hernandez et Abeille, attendu que le montant des actions souscrites a dépassé de beaucoup le chiffe de 250.000 francs prescrit par les statuts, ont déclaré la Société Marbrière de Felfela définitivement constituée à partir dudit jour, et en ont fixé le siège à Marseille, cours Bonaparte, n° 48.

Et, en outre, en vertu des dispositions de l'article 20 des statuts du conseil de surveillance de ladite société a été composé pour la première période de trois années, de la manière suivante :

Messieurs.

A. Lucy, receveur général des Bouches-du-Rhône;

Comte de Grille, propriétaire ;

Bruno Pêchier, armateur;

A Delpuget, directeur du Crédit foncier de Marseille, ancien juge au tribunal de commerce ;

Auguste Abeille, armateur ;

Albrand, avoué, ancien adjoint au maire de Marseille ;

Vaucher, architecte;

Galinier, marbrier;

Dor, docteur en médecine.

Pour extrait:

RAYNOUARD, notaire.

MARSEILLE CHRONIQUE LOCALE (*Le Sémaphore de Marseille*, 19 juin 1856)

La goélette Jeune-Armand, capitaine Garelly, et le Comte, capitaine Girard, ont heureusement apporté dans notre port les deux premiers chargements de marbre qui ont été faits à Fel-Fellah. Ces mines sont exploitées par la maison Hernandez, Abeille fils et Comp., de Marseille.

MARSEILLE

(Le Sémaphore de Marseille, 1er juillet 1856) [verticale gondolée, texte incliné, colonnes confondues, nb corr.]

Nous mentionnions dernièrement l'arrivée dons notre port d'un navire chargé de marbres du Felféla. Beaucoup d'autres navires sont attendus avec des quantités importantes de ces mêmes marbres. Le journal d'Alger l'Akhbar publie, sur les travaux de la compagnie marseillaise qui exploite ces marbrières, des détails curieux qui nous ont paru devoir être lus avec intérêt dans notre cité. Voici cet article

Les marbres de Felféla

L'exploitation des carrières de marbre de Filféla [sic] a été l'objet de diverses publications qui font pressentir toute l'importance de cette entreprise.

La chambre de commerce de Philippeville vient d'adresser à M le ministre de la guerre un mémoire qui contient des détails pleins d'intérêt sur les opérations de la société concessionnaire de ces carrières et sur l'urgence des travaux de port à exécuter à Oued-Saboun, pour faciliter les développements de cette entreprise.

Nous applaudissons à cette initiative. — Il est des questions sur lesquelles l'administration n'est pas toujours suffisamment renseignée ; des questions qui échappent jusqu'à un certain point à sa compétence ou qui touchent à des intérêts connexes que les études officielles ne peuvent pas toujours mettre complètement en lumière.

D'un autre côté, les énonciations des particuliers directement intéressés dans ces questions sont généralement suspectes, à tort ou à raison, d'inexactitude ou d'exagération.

Il est donc naturel, il est donc désirable que l'expression de l'opinion publique se fasse jour par l'organe des chambres de de commerce, représentants-nés des intérêts industriels et commerciaux du pays.

Cette initiative a, d'ailleurs, cela de bon qu'elle tend à grouper des forces qui se perdent dans l'isolement, et qu'elle donne aux opinions individuelles l'autorité qui leur manque. — Elle déshabitue les particuliers de cet esprit d'inertie qui les porte à se reposer exclusivement sur le gouvernement du soin de deviner leurs besoins, de combler toutes les lacunes et de surmonter tous les obstacles; en même temps, elle simplifie d'autant la tâche déjà si difficile de l'administration.

A ce titre , l'exemple doué par la chambre de commerce de Philippeville nous parait excellent et mérite d'être imité.

Cela dit, revenons à notre point de départ, l'exploitation des carrières de Felféla.

Les gisements de marbre du mont Felféla, déjà exploités par les Romains, qui en ont extrait les colonnes et les statues exhumées à Philippeville, étaient retrouvés depuis six ou sept ans ; mais la difficulté d'embarquer les produits de ces carrières en a longtemps retardé l'exploitation fructueuse.

Du moment où MM. Hernandez, Abeille fils et Cie sont devenus acquéreurs de l'ancien concessionnaire, les choses n'ont pas tardé à changer de face. Les chantiers ont été ouverts sur la cime du mont Felféla à six cents mètres au dessus du niveau de la mer. De ce point, une pente abrupte conduit au ravin de l'Oued-Saboun , ruisseau dont l'embouchure se trouve à peu de distance, au fond d'une crique à laquelle il donne son nom.

Plusieurs routes ont été construites au milieu des plus grandes difficultés, et au prix de lourds sacrifices, pour mettre le Felfela en communication avec Stora, et pour relier entre eux les divers points compris dans le rayon d'exploitation.

Ces travaux ne profiteront pas seulement à la compagnie marbrière, mais encore aux autres entreprises qui ne manqueront pas de se fonder pour l'exploitation des nombreuses richesses minéralogiques et forestières de cette contrée Toutes les routes se

prêtent aujourd'hui à la circulation des voitures les plus lourdement chargées, et le transport des blocs peut s'opérer sans difficulté jusqu'à la mer, c'est-à-dire dire jusqu'à la crique de l'Oued-Saboun.

Les carrières s'exploitent à ciel ouvert, sur deux lignes principales ; l'une fournit les marbres bien-clair, bleu fleuri et demi-statuaire ; l'autre donne du statuaire pur et du bleu turquin qui fait l'admiration des connaisseurs. La puissance du gisement exploité est, en moyenne, de 250 m. de profondeur verticale. En ce moment, 1.700 blocs de différentes formes et dimensions encombrent le chantier.

L'un de ces blocs pèse jusqu'à 30 mille kg. et beaucoup lui sont à peine inférieurs. Les travaux d'extraction produisent moyennement 10 mètres cubes par jour.

La compagnie a construit, au centre de son exploitation, un vaste bâtiment où logent deux cents ouvriers célibataires. Quant aux familles , elles sont disséminées dans des constructions de moindre importance, bâties en pierre et couvertes en tuiles. Le village est alimenté d'eau potable puisée à la source de l'Oued-Saboun, et dirigée dans des conduits couverts.

Enfin, une église, sous l'invocation de Saint-Léon et un presbytère vont y être achevés. Le desservant est déjà en fonctions. Ce village, pour lequel l'administration a nommé us maire, officier de l'état-civil, comprend déjà 450 habitants à demeure fixe et une quarantaine d'indigènes qui y travaillent comme terrassiers.

Ce pays, ajoute le rapport de la chambre de commerce de Philippeville, était désert depuis des siècles et ce n'est pas un spectacle des moins émouvants que cette population nombreuse, virile et heureuse, travaillant comme une fourmilière dans les tranchées de marbre. Le bien-être lui a été assuré par la compagnie au moyen de mesures d'économie et de prévoyance. Les denrées de consommation s'y vendent, par ses soins, au même prix qu'à Philippeville.

Un autre village , dont l'importance ne sera pas moindre, s'établit sur le littoral même, autour d'un plateau où la compagnie a construit un bâtiment d'administration vaste et solide.

Les travaux du môle, les embarquements des marbres , les transports du port aux carrières y retiennent maintenant une centaine d'ouvriers. Un atelier de charron et une forge y sont en activité. Dans un avenir prochain, ce sera une bourgade maritime et industrielle. Cette partie de la rade est très-poissonneuse ; elle peut recevoir une madrague, des pêcheries , des ateliers de salaison, et tout cela ne peut qu'ajouter à l'intérêt particulier que ce point a déjà pour la compagnie marbrière de Felféla.

La compagnie a déjà dépensé plus de 700 mille francs jusqu'à ce jour, mais il importe de construire un port où les embarquements puissent se faire régulièrement. Ce port serait pris sur le bassin de l'Oued-Saboun ; il présenterait une profondeur moyenne de huit mètres, et une superficie de six à dix hectares, de sorte que, les jetées une fois terminées, les navires de fort tonnage pourraient venir charger et décharger à quai.

Tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, routes et villages, tout ce que la compagnie continue de faire, car les carrières n'ont pas chômé et le chantier contient en ce moment 1.700 blocs représentant une dépense de 700.000 fr , tout cela prouve, nous dit la chambre de commerce, que la compagnie compte sur le succès et a la persuasion que la bienveillance du gouvernement ne peut lui faire défaut.

Nous espérons, avec la chambre de commerce, que le gouvernement, reconnaissant toute l'importance des exploitations du Felféla, hâtera la construction d'un port dont la compagnie marbrière ne sera pas seule à profiter. Ce port serait, croyons-nous, un lieu de refuge pour les navires que les vents de Nord-Ouest et les courants entraînent si fréquemment au fond de la grande syrte du Cap de Fer. Il est rare que, chaque hiver, quelque navire ne périsse pas sur cette côte dangereuse. Les débris qui recouvrent toutes les plages apprennent assez que bien des naufrages n'y ont eu d'autres témoins que des victimes ignorées.

En résumé, la compagnie marbrière du Felféla a accompli de grands travaux ; mais elle a encore de grands sacrifices à s'imposer pour aplanir les derniers obstacles qui s'opposent à la fructueuse exploitation des richesses de cette partie du littoral algérien.

Ses efforts persévérants lui donnent des titres incontestables à la bienveillance de l'administration, et nous sommes persuadé que les considérations développées dans le mémoire de la chambre de commerce de Philippeville, contribueront à hâter une solution que la compagnie attend avec une impatience légitime et qu'appellent d'ailleurs les intérêts généraux de la navigation et du commerce — A. Bourget.

Indicateur marseillais, 1856, p. 400 :

Hernandez, Abeille fils et comp., directeur de la Société marbrière de Felfela (Algérie), cours Bonaparte 48.

Hernandez, Léon, nég, cours Bonaparte 48.

SOCIÉTÉ MARBRIÈRE DU FELFELA (Le Sémaphore de Marseille, 12 août 1858, p. 2, col. 4)

MM. les actionnaires sont priés de se réunir, en assemblée générale, au siège de la société, rue Grignan, n. 7, le mercredi 21 avril courant, à trois heures de l'après-midi, aux termes des articles des statuts, portant les numéros de 22 à 36.

Tout porteur de cinq actions a le droit d'en faire partie. À cet effet, les titres devront être déposés au siège de la société, cinq jours avant la réunion.

Les gérants Hernandez, Abeille fils et Comp^e.

MARSEILLE (*Le Sémaphore de Marseille*, 12 août 1858)

Dernière convocation des actionnaires

Suite : Marmaro.